

Madame la Directrice,

Nous vous prions de trouver, dans le présent message, plusieurs points sur lesquels nous souhaiterions des réponses de votre part.

1. Sur les journées d'intempéries (neige).

Nous avons connu, les 12 et 13 mars, deux jours de fortes et soudaines chutes de neige sur le département (au même titre que d'autres départements de l'Ile de France et de l'Ouest de la France). Nous avons été confronté, dans l'Essonne, à deux autres périodes de même nature cet hiver.

La Direction Générale (bureau RH1A) a adressé, en janvier, au réseau, un message indiquant :

Mesdames, Messieurs,

En raison des difficultés de transport, liées aux intempéries, il est rappelé, d'une manière générale, que les directions sont les mieux à même d'apprécier les difficultés que certains agents peuvent éprouver pour rejoindre leur poste de travail afin de déterminer les mesures à prendre.

A cet égard, il leur est rappelé qu'elles peuvent octroyer des facilités horaires aux agents en cas de difficultés pour rejoindre ou quitter leur poste de travail, pour leur permettre d'arriver ou de quitter le service pendant la plage fixe notamment. Le cas échéant, elles peuvent également accorder des autorisations d'absence en présence de difficultés importantes et ponctuelles. Il n'est pas envisagé d'autoriser les agents à rejoindre le poste de travail le plus proche de leur domicile.

Les directions sont invitées à prendre l'attache du bureau RH1A en cas de difficultés.

Les périodes d'intempéries que nous avons connu cet hiver, à trois reprises, ont entraîné des difficultés pour les collègues à se déplacer et se rendre sur leur lieu de travail.

Ces divers épisodes ont pu entraîner des situations disparates pour les collègues, sur le département suivant même la période concernée.

A cet effet, nous vous demandons d'accorder, à titre exceptionnel, une autorisation d'absence à l'ensemble des agents qui pourrait être prise sur l'un « des ponts naturels ».

2. Sur le contrôle déontologique des dossiers des agents.

Dans le cadre du contrôle déontologique du dossier des agents, des collègues ont reçu, sur leur messagerie professionnelle des demandes de renseignements.

La fiche n° 5 de la boîte à outil, consultable sur le portail métier (contrôle du respect des obligations fiscales des agents de la DGFIP indique que « le CSP est réalisé dans le respect des procédures fiscales applicables à tout contribuable et dans la plus stricte confidentialité des échanges. »

Ces prescriptions ne semblent pas compatibles avec l'envoi d'une demande de renseignements sur la messagerie professionnelle des agents, d'autant que ces demandes ne concernent pas l'agent lui-même, mais le foyer fiscal.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que si la fiche n° 7 de la boîte à outil précise qu"en raison de la nature des fonctions qui leur sont dévolues et des prérogatives dont ils disposent dans le cadre de leurs missions, les agents de la DGFIP doivent par respect d'un devoir d'éthique et de morale professionnelle observer avec un soin tout particulier leurs obligations fiscales.", les agents comprendraient mal, et probablement d'autant plus mal dans la conjoncture actuelle, que le contrôle de leur dossier soit abordé différemment de celui de tout contribuable.

3. Sur le besoin de respect des agents

L'affaire Cahuzac consterne et scandalise. Les agents des Finances ont d'autant plus de raisons de l'être que ce personnage était celui qui, en tant que Ministre du Budget, plaidait une austérité renforcée pour la Direction générale des Finances publiques.

Les agents en connaissent tous, au quotidien, les conséquences négatives sur la qualité d'accomplissement des missions et leurs conditions de vie au travail.

Mais que les personnels subissent de la part de certains usagers sarcasmes, quolibets et remarques désobligeantes dans l'accomplissement de leur missions en raison des méfaits de leur ancien ministre, voilà qui est tout simplement inadmissible.

Il est important que la DDFIP prenne toutes les mesures pour que les agents puissent accomplir leur activité au service de l'intérêt général dans des conditions normales.

Nous vous demandons de prendre les mesures appropriées pour que les agents, dans le contexte actuel, se sentent soutenus et défendus par la DDFIP.

4. Sur la venue du Directeur Général le 27 mars 2013 à la DDFIP.

Nous avons appris, incidemment, que le Directeur Général est venu dans l'Essonne, à la DDFIP des Mazières, mercredi 23 mars dernier. Cette venue manifestement entourée de la plus grande discrétion reflète malheureusement le haut niveau de dialogue social dont fait part la Direction Générale depuis des mois !

Nous trouvons fort dommageable que les organisations syndicales n'en aient pas été informées et qu'aucune audience n'ait pu de ce fait avoir lieu.

Si nous avons été prévenus de sa visite, nous aurions pu soulever les difficultés que rencontrent les collègues au quotidien, les ravages résultants des suppressions d'emploi quant à l'accomplissement de nos missions, les notes qu'ils ne peuvent plus assimiler, le manque d'anticipation des mesures que les collègues apprennent par la presse, des changements qui s'ajoutent à des tâches déjà multiples (le CICE, le changement de taux de TVA, les exonérations de CFE à traiter en CTX, la révision en cours des VL des locaux commerciaux...).

Si nous avons été prévenus de sa visite, nous aurions pu évoquer les effets désastreux que vont avoir les restrictions budgétaires sur le fonctionnement des services, les inquiétudes que nous pouvons formuler sur le déroulement de la campagne IR qui va prochainement arriver, les interrogations légitimes quand au maintien du maillage territorial....

Si nous avons été prévenus de sa visite, nous aurions pu lui rappeler que nous ne sommes ni des nantis ni des privilégiés, mais des salariés, à forte technicité, attachés à leurs missions et profondément affectés par la détérioration de notre travail ; supportant pour la 3ème année consécutive le gel du point d'indice.

Forts de cette expérience malheureuse, ne doutons pas que sa prochaine visite sera annoncée ?

5. Tournée de service

Nous vous informons que nous prévoyons une tournée de service le jeudi 18 avril :

- CDFIP de Palaiseau (HDI-SIE), le matin : Mme RISACHER Agnès - M NAYAC Eric
- CDFIP d'Orsay, l'après midi : Mme RISACHER Agnès – M NAYAC Eric
- CDFIP d'Athis-Mons, l'après midi : MM BONODOT Pascal – CLOUET Claude
- CDFIP de Ris-Orangis, l'après midi : MM BONODOT Pascal – CLOUET Claude

En vous remerciant de vos réponses,

Pour la section CGT Finances Publiques de l'Essonne

M NAYAC Eric

Secrétaire de section

Mme RISACHER Agnès

Secrétaire de section adjointe

